

# CONTREBANDIERS

## TRAIL + MTB TRANSFRONTIER

### RÈGLEMENT DE CONTREBANDIERS TRAIL

#### 1. ORGANISATION

L'événement Contrebandiers Trail 2022, qui se déroulera les 1er et 2 octobre 2022, est organisé par " l'association d'entreprises ZONA ZERO " et " L'association SAINT LARY AURE ATHLETISME (association loi 1901 enregistrée le 11/03/2014 à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre sous le numéro W652001311) ".

#### 2. TEST ET ITINÉRAIRES

Le Contrebandiers Trail est une épreuve transfrontalière de MTB et de Trail Running en format relais et dure deux jours (01-02 octobre 2022). Chaque journée se compose de 4 sections (2 MTB et 2 Trail Running), chacune d'entre elles sera effectuée par un seul membre de l'équipe.

Les parcours empruntent des chemins de montagne, des sentiers, des pistes et des routes locales. Les parcours des différentes sections seront dûment balisés par les organisateurs avec du matériel de marquage visible.

Des limites de temps seront fixées pour chaque secteur de la course afin d'assurer la sécurité des participants et des membres de l'organisation de la course.

##### PARCOURS DU SAMEDI 1ER OCTOBRE :

##### Section 1 - Trail (17km - 1000m+ / 500m-)

- Départ : Saint Lary - Arrivée : Hospice de Rioumajou.
- heure de départ Saint Lary: 07:00 h
- Heure de fermeture du poste de contrôle de l'Hospice de Rioumajou : 11 h 45.

##### Section 2 - Trail (22,5km - 1200m+ / 1700m-)

- Départ : Hospice de Rioumajou - Arrivée : Plan.

- Heure de départ Hospice de Rioumajou : 10h00.
- Heure de fermeture du contrôle de plan : 16:00 h

#### Section 3 - MTB (28,5km - 850m+ / 850m-)

- Départ : Plan - Arrivée : Plan (via Plans de l'Abet et San Mamés)
- Heure de départ du plan : 12:30 h
- Heure de fermeture du contrôle de plan : 16:00 h
- Liaison : Plan à Lafortunada, organisation avec camionnettes et de remorques, départ 15:15 h.

#### Section 4 - MTB (32km - 850m+ / 900m-)

- Départ : Lafortunada - Arrivée : Boltaña.
- Heure de départ Lafortunada : 15:45 h
- Heure de fermeture du contrôle de Boltaña : 20:00 h

#### ITINÉRAIRES DIMANCHE 2 OCTOBRE :

#### Section 5 - VTT (27km - 850m+ / 750m-)

- Départ : Ainsa - Arrivée : Lafortunada.
- Heure de départ Ainsa : 07:00 h
- Heure de fermeture du contrôle Lafortunada : 11:15 h.
- Liaison : Lafortunada - Dolmen Tella, organisation de camionnettes, départ 09:10 h.

#### Section 6 - Trail (12,5km - 900m+ / 1150m-)

- Départ : Dolmen Tella - Arrivée : Bielsa.
- Heure de départ du Dolmen Tella : 10h00.
- Heure de fermeture du contrôle Bielsa : 14:00 h

- Liaison : Tunnel Bielsa – embouchure sud Bielsa, véhicules d'organisation, départ 12:30 h.

#### Section 7 - Trail (17,5km - 870m+ / 1500m-)

- Départ : tunnel de Bielsa embouchure sud – Arrivée : Pont de Moudang.
- Heure de départ du tunnel de Bielsa embouchure sud : 13:00 h
- Heure de fermeture du contrôle au Pont de Moudang : 17:45 h
- Lien : Pont de Moudang – Cabane d'Artigusse, organisation de camionnettes et remorques, départ 15:15 h.

#### Section 8 - MTB (20km - 750m+ / 1500m-)

- Départ : Cabane d'Artigusse – Arrivée : Saint Lary.
- Heure de départ Cabanne d'Artigusse : 15:45 h
- Heure de fermeture du contrôle de Saint Lary : 19:30 h

#### SECTIONS DÉCOMPTÉES

Au cours des sections VTT, il peut y avoir des sections neutralisées pour des raisons de sécurité (passages à risque, sections peu cyclables, etc.).

Au début de ces sections, il y aura un point de contrôle du chronométrage qui sera utilisé pour arrêter le temps de course sur cette section. A la fin de la section neutralisée, le coureur trouvera un autre point de contrôle de chronométrage qui activera à nouveau le temps de course.

Le coureur sera informé avant la course du temps dont il dispose pour effectuer la section neutralisée. Ces sections doivent être accomplies à pied et en suivant les instructions du personnel volontaire situé au début de la section.

Il y a seulement une pénalité de temps si un coureur dépasse le temps alloué par l'organisation pour compléter la section neutralisée. Par exemple, si le temps alloué pour effectuer une section est de 5 minutes et que le coureur la termine en 5 minutes et 10 secondes, une pénalité de 10 secondes sera appliquée à son temps final pour avoir dépassé le temps neutralisé de cette section.

Il y aura également une pénalité si le coureur ne tient pas compte des avertissements du personnel bénévole ou s'il fait du vélo sur cette section. Dans ce cas, une pénalité de 1 minute sera appliquée par infraction dans la section neutralisée.

### 3. LA SEMI-AUTONOMIE

Le principe de la semi-autonomie est la règle des 8 étapes.

Elle consiste à être autonome entre deux points de ravitaillement, tant sur le plan alimentaire que sur le plan de la sécurité (adaptation aux conditions climatiques, problèmes physiques, blessures, etc.)

Ainsi, chaque coureur doit être porteur de l'équipement obligatoire pour la durée de la course (voir article équipement obligatoire), qui peut être contrôlé à tout moment par les commissaires de l'organisation.

Le coureur doit se soumettre à ces contrôles, sous peine d'exclusion de la course, la cordialité est indispensable entre les personnes.

Il y aura plusieurs points de ravitaillement le long du parcours (au moins un pendant le tronçon, un au départ et un à l'arrivée) qui seront dûment communiqués. Le coureur doit veiller à avoir à la sortie de chaque point de ravitaillement les quantités d'eau et de nourriture nécessaires pour atteindre le poste suivant.

Seuls les coureurs portant un dossard visible auront accès aux postes de ravitaillement, les coureurs auront la possibilité de laisser leurs déchets dans les sacs poubelles prévus à cet effet à ces points.

Des sanctions seront prises si un participant est surpris à jeter des déchets sur le parcours ou à l'extérieur des postes de ravitaillement. La protection de l'environnement est la responsabilité de chacun.

### 4. CONDITIONS D'ENREGISTREMENT

Pour valider son inscription, chaque coureur doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou du VTT, avec en plus la mention explicite "en compétition".

Cette attestation doit être datée de moins d'un an avant le début de la course.

Le certificat doit être présenté lors du retrait du dossard. Les coureurs qui ne le présentent pas ne recevront pas leur dossard et ne seront pas autorisés à prendre le départ de la course.

Tous les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans le jour de la course.

Il est important que les participants qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qui peuvent être rencontrées (longueur du parcours, dénivelé,

mauvaises conditions météorologiques, etc.) Cela nécessite donc que les coureurs aient une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie qui les aideront à réussir dans leur objectif.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit également s'engager à respecter le protocole sanitaire établi par l'organisation (mis à jour et présenté aux coureurs avant la course selon les recommandations sanitaires en vigueur aux dates de la course).

## 5. ENREGISTREMENT

Le nombre d'inscriptions à l'événement est limité à 150 équipes - 450 participants.

- 75 Équipes de 4 participants
- 75 Équipes de 2 participants

L'inscription peut se faire sur le site web de l'événement [www.contrebandiers.org](http://www.contrebandiers.org).

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 15 juin 2022 à 9h00 et la date de clôture au 20 septembre 2022 à 23h59, ou avant si toutes les places sont prises.

Les frais d'inscription incluent:

- Sac de coureur
- Chronométrage électronique avec le système SPORTident
- Assurance accidents, dans les deux pays et dans les deux modalités
- Ravitaillement dans la course
- Cérémonie d'accueil à Saint Lary (vendredi)
- Collation à Boltaña (samedi)
- Déjeuner à Plan (samedi) et Pont de Moudang (dimanche)
- Entrée aux manifestations culturelles accompagnant l'événement
- Transferts des participants sur les liaisons de la course

Équipe de 4 participants : 440 €

Équipe de 2 participants : 260 €.

Les inscriptions sont validées une fois que le paiement en ligne des frais d'inscription a été effectué

## 6. ANNULATION D'UNE ENTRÉE

Toute demande d'annulation d'une équipe doit être faite par e-mail à l'adresse suivante : [info@contrebandierstrail.org](mailto:info@contrebandierstrail.org).

Possible uniquement dans les cas suivants :

- Accident
- Maladie
- Blessure

Un certificat médical sera envoyé par e-mail à la même adresse.

Les frais d'inscription seront remboursés dans les conditions suivantes :

- 100% jusqu'au 15 juillet 2022
- 50% du 16 au 31 août 2022
- 25% du 1er au 15 septembre
- Aucun remboursement ne sera effectué après le 15 septembre.

En cas d'annulation de l'événement pour des raisons de santé (COVID-19, autres), de risques météorologiques ou d'autres raisons de sécurité indépendantes de la volonté de l'organisation, et que l'organisation considère que la sécurité des coureurs ou du personnel est mise en danger, l'organisation peut annuler la course, et les frais d'inscription seront intégralement remboursés aux participants inscrits. Seuls les frais d'inscription sur la plateforme en ligne seront à la charge des participants inscrits.

## 7. PARTICIPATION

La participation à la course est ouverte à toute personne, homme ou femme, qui accepte le règlement, fournit un certificat médical et est âgée d'au moins 18 ans..

## 8. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Chaque participant s'engage à posséder le matériel de sécurité requis pour la durée de la course et à le présenter à la demande de l'organisateur pendant toute la durée de l'épreuve.

Des contrôles peuvent être effectués à tout moment de l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de la course, le coureur est tenu de se soumettre à ces contrôles avec

cordialité, en cas de refus d'un coureur de se faire contrôler ou en cas de non-respect de la sanction appliquée, le coureur sera disqualifié.

Ces événements se déroulent sur des itinéraires de montagne et les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement. Il est donc obligatoire d'emporter l'équipement indiqué ci-dessous pour se protéger des conditions météorologiques défavorables.

### 8.1 Sections trail :

Équipement obligatoire :

Téléphone portable

Suivi de l'itinéraire sur mobile ou GPS

Des chaussures appropriées

Réserve d'eau d'au moins 500ml + réserve de nourriture (au moins 2 gels ou barres énergétiques)

Veste imperméable et coupe-vent

Sifflet

Couverture de survie (140 cm x 120 cm)

Équipement recommandé (en fonction des conditions météorologiques) :

Casquette

Gants

Vêtements chauds à manches longues

Pantalons ou bas longs

### 8.2 Sections MTB

Équipement obligatoire :

Téléphone portable

Suivi de l'itinéraire sur mobile ou GPS

Lunettes

Réserve d'eau d'au moins 500ml + réserve de nourriture (au moins 2 gels ou barres énergétiques)

Veste imperméable et coupe-vent

Sifflet

Couverture de survie (140 cm x 120 cm)

Vélo de montagne en bon état

Casque VTT homologué

Gants

Kit de réparation de base (chambre à air de rechange, pompe, démontages, multi-outil)

Équipement recommandé (en fonction des conditions météorologiques) :

Vêtements chauds à manches longues

Pantalons ou bas longs

Recommandations générales :

L'organisation fait appel à la responsabilité, à l'autonomie et à l'expérience de chaque participant. Chaque participant doit connaître le parcours, les lieux et la nature des ravitaillements et connaître ses besoins par rapport au temps d'effort estimé.

L'utilisation de bâtons est autorisée dans les secteurs de Trail. Si des bâtons sont portés, c'est pendant toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et de les récupérer en cours de route, ou vice versa.

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de modifier les listes ci-dessus et d'en informer les coureurs au moment du retrait des dossards.

Les organisateurs peuvent vérifier et contrôler avant le départ que les participants portent le matériel minimum obligatoire. En cas d'absence de ce matériel, ils peuvent imposer des pénalités de temps au coureur, voire l'empêcher de prendre le départ, si l'organisation estime que l'absence de ce matériel obligatoire présente un risque pour la sécurité du participant.

## 9. RETRAIT DES DOSSARDS

Pour retirer les dossards, il sera nécessaire de présenter la pièce d'identité de chaque membre de l'équipe.

La remise des dossards aura lieu le vendredi 30 septembre à Saint Lary, de 17h à 23h, au bureau des organisateurs de l'épreuve.

Le dossard doit être visible pendant toute la durée de la course. Il doit être placé sur la poitrine, le ventre ou la jambe pour permettre l'enregistrement des volontaires aux points de contrôle dans les courses de montagne et sur l'avant du vélo dans les courses de VTT.

En même temps que le dossard, des puces de chronométrage seront remises à chaque membre de l'équipe ainsi qu'une identification du véhicule de l'équipe qui doit être visible à tout moment pendant les journées de la course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres ou agréés de l'organisation.

La course disposera d'une équipe de sécurité et d'un service médical pour tous les participants. Plusieurs ambulances et du personnel médical couvriront les différentes sections du parcours et l'organisation disposera de véhicules d'évacuation pour aider les athlètes qui en ont besoin.

Il est obligatoire d'aider un participant qui demande de l'aide. En cas d'abandon, le personnel le plus proche de l'organisation doit être informé dans les plus brefs délais. Le personnel de l'organisation organisera l'évacuation de l'athlète sortant si nécessaire.

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course, de modifier le parcours ou de faire varier les délais.

Les médecins sont habilités à disqualifier (en invalidant le dossard) tout coureur inapte à poursuivre la course. Les médecins et les infirmières sont habilités à retirer par tout moyen à leur convenance tout coureur qu'ils jugent en danger.

Si nécessaire, pour des raisons toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours officiels en montagne, qui prendront en charge les opérations et mettront en place tous les moyens appropriés.

Une équipe de membres de l'organisation sera chargée de fermer chaque section de la course, en accompagnant la course dans la dernière position de chaque section.

## 10. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres ou agréés de l'organisation.

La course disposera d'une équipe de sécurité et d'un service médical à la disposition de tous les participants. Plusieurs ambulances et du personnel médical couvriront les différentes sections du parcours et l'organisation disposera de véhicules d'évacuation pour aider les athlètes qui en ont besoin.

Il est obligatoire d'aider un participant qui a besoin d'aide. En cas d'abandon, le personnel le plus proche de l'organisation doit être informé dans les plus brefs délais. Le personnel de l'organisation organisera l'évacuation de l'athlète retiré si nécessaire.

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course, de modifier le parcours ou de faire varier les délais.

Les médecins officiels sont habilités à disqualifier (en invalidant le dossard) tout coureur qui n'est pas apte à poursuivre la course. Les médecins et les infirmières sont habilités à retirer tout coureur qu'ils considèrent en danger par tout moyen qu'ils jugent approprié.

Si nécessaire, pour des raisons toujours dans l'intérêt de la personne secourue, les secours officiels en montagne seront convoqués et prendront en charge les opérations et mettront en place tous les moyens appropriés.

Une équipe de membres de l'organisation sera chargée de fermer chaque section de la course, en accompagnant la course dans la dernière position de chaque section.

## 11. TEMPS MAXIMUMS AUTORISÉS ET CONTRÔLES DE PASSAGE

Les temps maximums autorisés et les temps limites établis pour chaque course seront publiés sur le site web et seront affichés au moment du retrait des dossards.

Ces temps limites sont calculés pour permettre aux participants de rejoindre la ligne d'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en faisant des arrêts (repos, repas, etc.).

Tout coureur disqualifié se verra retirer son numéro de dossard et ne sera pas autorisé à poursuivre sa course. Si la personne décide néanmoins de poursuivre le cours, elle le fait à ses propres risques.

A titre d'information provisoire, un tableau des heures limites par section est joint, sous réserve d'éventuelles modifications.

## 12. RAFRAÎCHISSEMENTS

Les postes de ravitaillement définitifs pour chaque course seront indiqués sur le site web et au moment du retrait des dossards.

Des postes de ravitaillement seront disponibles à la fin de chacune des 8 sections, et il y aura au moins un poste de ravitaillement le long du parcours.

## 13. ABANDON

Sauf en cas de blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs qu'à un point de contrôle.

Si l'évacuation n'est pas nécessaire, le concurrent doit retourner au poste de contrôle (ou au poste de ravitaillement) le plus proche.

En cas d'abandon, le coureur doit prévenir le poste de contrôle le plus proche et y rendre son dossard. Le responsable du poste de contrôle annulera définitivement le dossard du coureur lors de sa restitution. Le personnel de l'organisation organisera l'évacuation de l'athlète sortant si nécessaire.

## 14. SANCTION - DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à la course du Contrebandiers, les coureurs s'engagent à :

- Respecter l'environnement rencontré

- Suivre le parcours sans couper les chemins
- Ne pas utiliser un moyen de transport et de course
- Ne pas jeter de déchets dans la nature.
- Porter son numéro de dossard devant et de manière visible pendant toute la durée de l'événement.
- Disposer de l'équipement obligatoire pour l'ensemble de l'événement
- Se soumettre au contrôle matériel de l'organisation
- Fournir une assistance à tout coureur en difficulté
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.
- Être respectueux envers toutes les personnes sur le parcours

Le non-respect de l'une de ces règles par un coureur peut entraîner sa disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, soumise à la décision du jury de l'épreuve sans possibilité d'appel de cette pénalité.

Fautes commises	Pénalité
Le non-respect de l'itinéraire balisé ou le recours à des raccourcis.	3 minutes jusqu'à disqualification
Recevoir de l'aide ou des rafraîchissements en dehors des zones autorisées (à l'exception de l'aide) de la part de toute personne, concurrent ou non-compétiteur.	3 minutes jusqu'à disqualification
Empêcher un autre coureur de se faire dépasser ou gêner volontairement un autre coureur.	3 minutes jusqu'à disqualification

Ne pas porter le matériel requis par l'organisation à chaque point de contrôle.	3 minutes jusqu'à disqualification
Ignorer les instructions de l'organisation	3 minutes jusqu'à disqualification
Refuser de porter le dossard ou de le couper	Disqualification
Refuser, enlever ou modifier les marquages sur le matériel placé par l'organisation.	Disqualification
Provoquer un incident sportif (agression ou insulte) à l'encontre d'un concurrent, d'un membre de l'Organisation ou d'un spectateur.	Disqualification
Provoquer volontairement un accident	Disqualification
Participer sous une fausse identité ou se faire passer pour une autre personne	Disqualification
Défaut d'assistance à une personne en difficulté	Disqualification
Refus d'effectuer un contrôle matériel obligatoire	Disqualification
Jeter des déchets volontairement sur l'itinéraire	Disqualification
Ne pas passer aux points de contrôle obligatoires	Disqualification

Dépassement du temps imparti sur les étapes neutralisées	1 minute
Désobéir aux indications volontaires sur les tronçons neutralisés ou passer en VTT sur le parcours des tronçons neutralisés.	1 minute

## 15. JURY DU PROCÈS ET PLAINTES

Il sera composé :

- Du comité d'organisation,
- De l'équipe médicale présente sur la course,
- Des responsables des points de contrôle concernés.

Les plaintes sont recevables par écrit dans les 30 minutes suivant la publication des classements provisoires.

Les décisions du jury sont définitives.

## 16. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES CONTRÔLES DE PASSAGE ET ANNULATION DE LA COURSE

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables, les organisateurs se réservent le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les itinéraires et les points de contrôle, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à une quelconque indemnité ou au remboursement des frais d'inscription.

En cas de "force majeure", qui oblige l'organisation à annuler l'événement une fois qu'il a commencé, seule une partie des droits d'inscription effectivement perçus pourra être remboursée en fonction du budget restant après la couverture de toutes les dépenses déjà engagées par l'Organisateur.

Les conditions de remboursement, dans ce cas, seront expliquées sur le site web de la course.

## 17. ASSURANCES

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Tous les participants à l'événement (coureurs, bénévoles, organisateurs) sont couverts par une assurance accident.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée

## 18. CLASSEMENTS ET PRIX

Pour toutes les courses, seuls les coureurs qui terminent et passent dans les délais impartis sont classés.

Les équipes de 2 ou 4 personnes peuvent participer aux catégories suivantes en fonction du sexe des membres de l'équipe.

- Catégorie féminine par équipe de deux personnes.
- Catégorie équipe mixte de deux personnes.
- Catégorie équipe de deux hommes
- Catégorie hommes par équipe de quatre personnes.
- Catégorie féminine par équipe de quatre personnes.
- Catégorie mixte par équipe de quatre personnes (2 hommes + 2 femmes)
- Catégorie e-bike : dès qu'il n'y a qu'un seul e-bike dans une équipe de deux ou quatre personnes, cette équipe fera partie d'une catégorie e-bike UNIQUE.

\*\*Il n'est pas possible de participer individuellement à l'événement. Chaque membre de l'équipe doit faire au moins 1 section du parcours chaque jour (en cas de blessure, il peut être remplacé par un de ses coéquipiers).

\*\*Si une équipe est composée de 3 hommes + 1 femme, elle entrera dans la catégorie d'une équipe de 4 hommes et si elle est composée de 3 femmes + 1 homme, elle entrera dans la catégorie d'une équipe de 4 mixte.

\*\*Chaque tronçon doit être exécuté par un seul membre de l'équipe, il n'est pas permis qu'un tronçon soit exécuté par 2 membres ou plus.

Le classement de chaque catégorie sera basé sur la somme des temps des 4 sections de chaque journée, l'équipe qui met le moins de temps à effectuer le parcours l'emportant.

**PRIX :**

Les trois premières équipes de chaque catégorie recevront un prix des organisateurs lors de la cérémonie de remise des prix après la fin de la course.

Dans chaque section, le meilleur temps masculin et féminin (les coureurs d'e-bike ne sont pas inscrits) recevra un prix.

## **19. SYSTÈME DE CHRONOMÉTRAGE**

La course sera chronométrée à l'aide du système électronique SPORTident. Chaque membre de l'équipe portera une puce de chronométrage au poignet pour enregistrer le départ, l'arrivée et les points intermédiaires de chaque section.

Au départ de chaque section, un contrôle des puces sera effectué par les organisateurs pour les activer avant le départ. A la fin de chaque section, un autre contrôle par les organisateurs doit être effectué pour télécharger les temps sur l'ordinateur de chronométrage.

Les puces seront distribuées avec le reste du matériel lors de la distribution des dossards et devront être rendues à l'organisation après la fin de la course le dimanche. Si un coureur abandonne et ne poursuit pas la course, la puce doit être rendue à l'organisation dès que possible.

## **20. DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant renonce expressément au droit à l'image avant, pendant et après l'événement et renonce à tout recours contre l'organisateur et ses partenaires autorisés pour l'utilisation de son image.

Les participants accordent aux organisateurs de l'événement le droit d'utiliser toutes les images prises pendant l'événement, à condition que leur utilisation soit exclusivement liée à la participation à cet événement.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

## **21. PROTECTION DES DONNÉES**

Conformément aux dispositions du règlement 2016/679, du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, l'événement Contrebandiers Trail offre la possibilité d'exercer les droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité des données, de limitation du traitement et d'oubli dans

les conditions établies par la législation en vigueur, qui peuvent être rendus effectifs en écrivant à [info@contrebandiers.org](mailto:info@contrebandiers.org)

## 22. CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout coureur inscrit à l'épreuve " Contrebandiers Trail " s'engage à respecter le règlement spécifique de l'épreuve, à posséder le matériel de sécurité et à le présenter à toute demande d'un officiel de la course pendant toute la durée de l'épreuve.

L'inscription électronique (cases cochées) ou papier (signature) implique la connaissance et l'acceptation de ces règles.

La participation est sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de conséquences ultérieures pouvant découler de l'événement.

## 23. TRANSFERT PENDANT LA COURSE

L'organisation a conçu une série de transferts pendant la course, principalement pour deux raisons : couvrir le vaste territoire et préserver la sécurité et la tranquillité de certaines zones (Hospice de Rioumajou, Dolmen de tella, entrée sud du tunnel de Bielsa, cabane d'Artigusse) sont des endroits où il n'est pas conseillé de s'approcher avec une caravane de voitures, Les participants sont donc obligés de prendre ces transferts aux heures indiquées. Seulement dans certaines exceptions spécifiques et autorisées par la direction de la course, les participants peuvent s'approcher de ces endroits avec leur propre véhicule pour prendre le départ de la section correspondante.

## 24. AMENDEMENTS

Ce règlement peut être amendé, modifié ou amélioré à tout moment par l'organisation et sera notifié sur le site officiel. En s'inscrivant, le participant accepte ces règles et règlements.